

DSDEN : CORSE DU SUD

PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

AGAPE

Période de traitement : 01/09/2022 - 31/08/2023

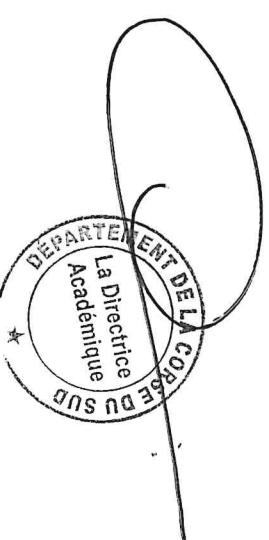
ARRETE COLLECTIF

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté rectoral du 10/03/2022 portant délégation de signature à la Directrice académique des services de l'éducation nationale pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs et des professeurs des écoles;

NOM	USUEL	PRENOM	AFFECTATION	PROMOTION	Echelon	Date d'effet	Avantage Spécifique d'Ancienneté
MM	MATTEI	MARIE-DOMINIQUE	6200121M E.E.PU SAINT VINCENT II 4 RUE SAINT VINCENT 20137 PORTO VECCHIO		05	01/09/2022	
MM	POINSIGNON	ANNAICK	6200511L E.M.PU SOEUR ALPHONSE 4 BIS BOULEVARD LANTIVY 20000 AJACCIO		05	01/09/2022	

Nombre total d'agents : 2



DSDEN : CORSE DU SUD

PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

AGAPE

Période de traitement : 01/09/2022 - 31/08/2023

ARRETE COLLECTIF

Fait à AJACCIO, le 26/08/2022

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CORSE DU SUD

POUR LE RECTEUR ET PAR DELEGATION,
LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTRICE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

